Nations Unies S/PV.4596



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4596e séance

Jeudi 8 août 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Negroponte	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

02-51329 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois d'août, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir Jeremy Greenstock, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour s'être acquitté des fonctions de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2002. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Greenstock pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Afrique du Sud des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à Mme Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

Sur l'invitation du Président, Mme Dlamini Zuma (Afrique du Sud) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Sur l'invitation du Président, M. She Okitundu (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite également une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Patrick Mazimpaka, Envoyé spécial du Président du Rwanda chargé de la région des Grands Lacs.

Sur l'invitation du Président, M. Mazimpaka (Rwanda) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et remercier nos invités d'honneur d'être venus de si loin dans des délais aussi courts. Ils ont fait preuve d'une grande sagesse politique en signant un accord marquant un pas important vers la cessation de la guerre qui a coûté de nombreuses vies humaines et entraîné d'immenses souffrances. Avec le concours du Président sud-africain, M. Mbeki, les chefs d'État signataires se sont engagés pour la première fois à clore ce chapitre douloureux de leur histoire. Nous devons les en féliciter.

L'Accord signé à Pretoria le 30 juillet offre une réelle possibilité de progrès. Les membres du Conseil souhaitent comprendre pleinement les dispositions de l'Accord et les intentions des parties afin de veiller à ce que tous ceux qui joueront un rôle dans la mise en oeuvre effective de l'Accord sachent leurs responsabilités et leurs obligations. La mise en oeuvre sera une tâche difficile et complexe qui nécessitera un engagement inébranlable des parties et de la communauté internationale.

Après ces mots d'introduction, je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je serai bref ce matin. Je voudrais dire moi aussi combien je me réjouis de la présence ici des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda ainsi, bien sûr, que de celle de la Ministre Dlamini Zuma, qui représente l'Afrique du Sud, pays qui a cofacilité cet accord.

Je crois que la signature de l'accord de paix entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et celui du Rwanda à Pretoria le 30 juillet, marque un jalon politique important, qui pourra contribuer à rendre possible un règlement durable de l'un des conflits les plus complexes qu'ait connu l'Afrique. Les parties ont indiqué qu'elles étaient résolues à honorer cet accord et à mettre fin au conflit. Pour notre part, nous ne devons ménager aucun effort pour les aider à mettre en oeuvre cet accord. Je félicite le Président Mbeki de sa contribution importante à cet accord en sa qualité de Président de l'Union africaine.

Les deux présidents se sont engagés à atteindre la paix et, tout particulièrement, à collaborer entre eux pour y parvenir. Ceci est très encourageant et nous devons à présent aborder les parties de manière pragmatique pour leur demander instamment de prendre les mesures qui s'imposent pour concrétiser cet accord dès que possible.

Je crois que la communauté internationale doit apporter tout l'appui nécessaire pour assurer le succès de cette initiative. Il faut maintenir l'élan qui a été donné et le mettre à profit. J'espère que cette réunion du Conseil pourra y contribuer. J'ai donné pour instruction à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de déterminer les mesures qu'elle pourra prendre dans le cadre de son mandat et de ses ressources actuels pour aider les parties à exécuter l'accord. Toutefois, les parties doivent clairement comprendre quelles sont les tâches qui devront être exécutées; elles devront aussi fournir les informations qui permettront à la MONUC de définir sont rôle avec précision.

Le Secrétariat attend avec intérêt la visite d'une équipe d'experts d'Afrique du Sud – je crois en fait, qu'ils sont arrivés aujourd'hui – pour discuter ensemble du soutien nécessaire au processus et de la manière dont nous allons désormais progresser. Je pense donc en temps voulu présenter des recommandations bien précises au Conseil pour la MONUC, après que le Secrétariat aura procédé à des consultations intenses avec les parties concernées.

La présence parmi nous aujourd'hui de la Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud ainsi que de M. She Okitundu de la République démocratique du Congo et de M. Mazimpaka du Rwanda est particulièrement appréciable parce qu'elle leur permet d'avoir un contact direct avec le Conseil et qu'elle permet au Conseil de parler de questions directement liées à la mise en oeuvre de l'accord. Je pense bien sûr qu'un dialogue très sérieux se déroulera non seulement au sein du Conseil mais aussi avec les différents départements de l'ONU. Ceci, à mon avis, reflète l'intérêt du nouveau partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies.

À présent, je souhaite vivement entendre la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et les représentants des parties pour que nous puissions comprendre pleinement tous les détails de cet accord important et de sa mise en oeuvre rapide.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

Mme Dlamini Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Permettez-moi également de vous exprimer notre sincère gratitude pour l'invitation qui nous a été faite de parler devant le Conseil d'un important fait nouveau survenu sur notre continent. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et sa contribution à la cause de la paix et de la stabilité dans l'ensemble du continent africain. Le lancement récent de l'Union africaine met en évidence notre attachement à la paix et au développement en Afrique. Nous pensons que les Nations Unies peuvent être un partenaire important alors même que nous reconstruisons notre continent, en particulier sur la base des principes consacrés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

La semaine dernière, les Présidents de la République démocratique du Congo et de la République rwandaise ont franchi un pas important en signant un accord de paix sur le retrait des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo et sur la dissolution des anciennes forces armées rwandaises (ex-FAR) et des forces Interahamwe en République démocratique du Congo. Cet accord de paix est d'autant plus important qu'il intervient après les progrès considérables qui ont été faits par le peuple congolais dans le cadre du dialogue intercongolais qui s'est tenu dans notre pays au début de l'année.

Cet accord est très important et il occupe une place centrale dans le processus de paix. Il est donc le signe ferme d'une volonté politique de la part du Rwanda aussi bien que de la République démocratique du Congo de faire avancer le processus de paix entre eux. Il est très important que nous soutenions et encouragions tous la mise en oeuvre de cet accord. Il ne faut pas que nous donnions l'impression de ne pas l'accueillir avec enthousiasme.

Pour comprendre l'accord en question, nous devons remonter à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999 qui traitait de la question de savoir comment régler le problème des forces étrangères qui étaient entrées en République démocratique du Congo. Tout le monde reconnaissait qu'il fallait que les forces étrangères se retirent pour permettre au peuple de la République démocratique du Congo de décider de son avenir sans ingérence extérieure. Quant au problème que posait la présence en République démocratique du Congo de groupes militaires armés tels que les Interahamwe et les ex-FAR, impliqués dans le génocide rwandais, il restait entier.

Dans les années qui ont suivi la signature de l'Accord de Lusaka, il est devenu plus clair encore que le conflit en République démocratique du Congo ne pourrait être réglé tant que la question des groupes armés n'était pas abordée. Nous sommes tous conscients du fait que ces groupes armés agissent librement sur le territoire de la République démocratique du Congo et continuent, non seulement de constituer une menace réelle pour le peuple rwandais, mais peuvent déstabiliser la République démocratique du Congo elle-même. Nous nous félicitons de la volonté déclarée du Gouvernement de la République démocratique du Congo de ne pas laisser ces groupes armés utiliser son territoire pour lancer des attaques contre ses voisins. Nous nous félicitons également de l'engagement manifesté par le Gouvernement rwandais de retirer ses forces de la République démocratique du Congo dès que ces groupes militaires cesseront de constituer une menace pour le peuple rwandais.

Lors du lancement de l'Union africaine, une réunion cruciale s'est tenue lorsque le Président Joseph Kabila de la République démocratique du Congo a rencontré pour la première fois le Président Paul Kagame du Rwanda. Cette réunion s'est déroulée en présence du Président Mbeki et du Secrétaire général Kofi Annan, qui était accompagné de cadres supérieurs du Secrétariat de l'ONU et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Des réunions de suivi se sont tenues ensuite entre les ministres de la République démocratique du Congo et du Rwanda et les représentants de la MONUC. À cet égard, nous saluons la MONUC pour le rôle qu'elle a joué en étayant les efforts de paix en République démocratique du Congo. Malgré ses effectifs limités et les conditions difficiles qui règnent actuellement, la MONUC a réussi à s'acquitter de ses fonctions.

La réunion de Durban a jeté la base de l'accord de paix. C'est là que le Président Kagame et le Président Kabila ont demandé au Président Mbeki et au Secrétaire général, M. Annan d'agir de concert en tant que tierce partie pour garantir l'accord.

D'emblée, nous tenons à indiquer clairement que l'accord signé entre les deux gouvernements reflète leurs voeux et leurs intérêts. Par ailleurs, il ne remplace par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999 ni les accords ultérieurs mais les complète plutôt tous.

La nécessité de conclure cet accord découle de la reconnaissance du fait qu'il n'y aura pas de progrès sur la voie de l'instauration d'une paix durable en République démocratique du Congo sans règlement du conflit entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Il n'y a aucun doute que les développements de ces derniers mois ont créé un élan politique que tous les acteurs concernés, y compris la communauté internationale, doivent saisir et renforcer. Cet élan exige de chacun de nous que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser les objectifs définis dans le programme de mise en oeuvre. Cet accord a donné un espoir rare au peuple de la République démocratique du Congo et à tous les pays de la région des Grands Lacs. Nous ne pouvons pas, en conséquence, être considérés comme ayant contribué au ralentissement du processus de paix en République démocratique du Congo, au Rwanda et dans la région des Grands Lacs.

Nous attendons avec intérêt les discussions de ce matin en espérant qu'elles constitueront un pas de plus pour faire progresser le processus de paix entre la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, nous voudrions joindre notre voix à celle des orateurs qui nous ont précédés pour vous présenter nos chaleureuses félicitations et vous exprimer toute la satisfaction de notre délégation de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois d'août 2002. Vos qualités intellectuelles et vos talents de diplomate, joints à votre longue expérience des relations internationales, sont d'ores et déjà pour nous le gage de la réussite des travaux du Conseil pour ce mois.

C'est l'occasion de présenter à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, nos félicitations et nos sincères remerciements pour avoir dirigé le Conseil de sécurité avec beaucoup de dynamisme et de compétence au cours du mois dernier.

Nous voulons enfin vous remercier d'avoir bien voulu convoquer cette importante séance du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, laquelle a certes une fois de plus l'avantage de mieux évaluer le processus de paix en cours et de se réjouir des récentes avancées fort significatives pour mettre un terme à la guerre d'agression que notre pays subit depuis plus de quatre ans maintenant, mais également, nous l'espérons, à baliser le chemin vers une paix durable pour la République démocratique du Congo et tous les pays de la région.

Le Conseil de sécurité vient d'entendre l'exposé exhaustif de S. E. Mme Nkosazana Clarice Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud. Mme la Ministre a présenté avec clarté et éloquence l'Accord de paix conclu à Pretoria, le 30 juillet dernier, entre notre gouvernement et celui de la République rwandaise ainsi que son programme de mise en oeuvre portant sur le retrait des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo et le démantèlement des forces des ex-FAR (Forces armées rwandaises) et des Interahamwe en République démocratique du Congo.

Mme la Ministre nous a fait part des enjeux et des perspectives de réussite de l'Accord de paix. Nous partageons entièrement sa vision et ainsi que l'avait déclaré le chef de l'État, S. E le général-major Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, lors de la cérémonie de signature de l'Accord, les obligations et les engagements pris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo au titre de cet Accord de paix seront scrupuleusement respectés.

C'est le lieu pour nous de remercier très sincèrement le Président Thabo Mbeki, son gouvernement et le peuple sud-africain pour leur détermination, je dirais même leur obstination, de Sun City à Pretoria, en passant par Durban, afin que la paix règne de nouveau dans la région des Grands lacs.

Nous souhaiterions reconnaître également notre organisation régionale, l'Union africaine, laquelle, à travers le Secrétaire général de l'Organisation de l'union africaine (OUA), Salim Ahmed Salim, fut la première à relever le caractère inutile et insensé de cette guerre d'agression. L'action du président intérimaire de sa commission, S. E. Amara Essy a été, et demeure toujours, déterminante dans la recherche du retour de la paix et de la sérénité dans notre région.

Qu'il nous soit enfin permis de remercier M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre organisation universelle, pour son importante déclaration. Nous lui savons gré d'avoir bien voulu donner sa caution morale en endossant l'Accord de Pretoria. Nous voulons exprimer à cet égard toute notre appréciation pour tous ses efforts et surtout pour son engagement dans la recherche inlassable de toutes les possibilités susceptibles de permettre un aboutissement heureux et rapide du processus de paix déclenché à Lusaka.

Dans le souci de régler définitivement la question de la guerre d'agression, notre gouvernement avait depuis l'an passé pris l'initiative de contacts directs avec les dirigeants des pays dont les forces occupent illégalement notre pays, et ce, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité appelant à la réalisation de telles rencontres en vue d'établir les nécessaires relations de confiance pour faire avancer la cause de la paix.

De son coté, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, n'a eu de cesse de s'investir personnellement, notamment dans l'organisation des rencontres avec la partie rwandaise, dont la dernière, en sa présence, a eu lieu à Durban, en marge du Sommet de l'OUA/UA.

L'Accord de Pretoria, qui est à caractère essentiellement bilatéral et garanti par la tierce partie, s'inscrit dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Dans ce sens, l'Accord de Pretoria est susceptible de faciliter grandement et d'accélérer le parachèvement des étapes restantes prévues au calendrier de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka.

L'Accord de Pretoria est également conforme au prescrit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité appelant au retrait ordonné de toutes les troupes étrangères, et plus particulièrement la résolution 1341 (2001), par laquelle le Conseil, pour la première fois, demandait notamment l'élaboration d'un plan et d'un calendrier précis qui mèneraient à l'achèvement du retrait total et ordonné des troupes étrangères, ainsi que celle de plans de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ou réinstallation (DDRRR).

S'agissant du processus de DDRRR, la République démocratique du Congo s'engage à exécuter fidèlement les obligations qui découlent de cet accord, notamment en poursuivant le processus de démobilisation et de désarmement de combattants rwandais, commencé à Kamina, et de l'étendre aux autres territoires du pays sous occupation étrangère au fur et à mesure que l'autorité de l'État y sera rétablie.

Par ailleurs, nous exprimons notre confiance à la communauté internationale dans son ensemble, pour son appui au processus simultané de retrait des troupes et de rapatriement, réintégration et réinstallation des combattants dans leur pays d'origine en conformité avec le droit international.

S'agissant du retrait des troupes étrangères, il sied de préciser que la majorité des parties au conflit avaient déjà remis à la Commission militaire mixte leurs plans et ont débuté leur retrait.

Pour ce qui est des pays venus aider la République démocratique du Congo à défendre sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale, pays envers lesquels nous osons une nouvelle fois exprimer toute la reconnaissance de la République pour le sacrifice de leurs filles et fils à la noble cause de la vérité, de la justice et de la dignité, la Namibie s'est totalement retirée. L'Angola et le Zimbabwe ont rapatrié une grande partie de leurs contingents.

Quant aux forces non invitées, c'est uniquement du coté de l'Ouganda et du Burundi que des mouvements de retrait ont pu être observés. Le Rwanda, pour sa part, a considérablement augmenté ses forces et demeure le seul pays à être engagé dans des opérations militaires d'envergure sur le sol congolais.

C'est avec une immense joie que le peuple congolais, la tierce partie et la communauté internationale prendront officiellement connaissance dans quelques heures du plan de retrait des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo, conformément au programme de mise en oeuvre de l'Accord de Pretoria.

Un autre signe fort serait le début de la démilitarisation de la ville de Kisangani en application de la résolution 1304 (2000). Cette ville, nous le répétons, devrait cesser d'être le symbole du martyre de toute une nation pour devenir le symbole politique et physique du renouveau et du retour à la dignité de tout le peuple congolais, l'emblème de l'espoir d'une vie meilleure pour les générations présentes et futures de la République démocratique du Congo.

De même, toute activité illégale d'exploitation des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, laquelle alimente la poursuite de la guerre d'agression doit prendre fin. Notre gouvernement, qui collabore pleinement avec le Groupe d'experts créé à cet effet, veillera à ce qu'il en soit ainsi.

L'Accord est certainement l'occasion de paix la plus sérieuse depuis le début de la guerre d'agression le 2 août 1998. Il fournit une réponse, que nous espérons adéquate, aux préoccupations sécuritaires du Rwanda, même si c'est la République démocratique du Congo qui vit dans l'insécurité la plus totale depuis quatre ans. Cet Accord vise également la restauration de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, gravement menacées par la présence rwandaise. Cet Accord, enfin, porte en lui les ingrédients du retour à la normalité pour les pays et les peuples de la région des Grands Lacs.

Il nous faut réussir, il faut nous aider à réussir. La communauté internationale, qui a salué l'Accord de Pretoria doit s'investir concrètement, en n'épargnant aucun moyen, que ce soit sur le plan bilatéral, ou sur le plan multilatéral pour accompagner les deux parties signataires et les tierces parties dans leur volonté d'en

finir avec un conflit qui a causé en quatre ans la mort de plus de 3 millions de personnes.

Pour leur part, les Nations Unies peuvent aider dans l'immédiat, notamment en élaborant pour leur Mission en République démocratique du Congo un nouveau concept d'opérations qui déclencherait effectivement la phase III de son déploiement et viendrait en appui tant au Mécanisme de vérification et qui permettrait sa participation à la structure d'exécution que la tierce partie mettra en place dans le cadre de l'Accord de Pretoria.

Faute d'agir, et d'agir maintenant, la situation – qui est toujours fragile, comme le démontrent les récents événements de Kisangani et les accrochages meurtriers entre l'Armée patriotique rwandaise et des combattants congolais d'origine Tutsi dans les hauts-plateaux du Kivu – risque de s'aggraver. Cela serait de mauvais augure pour la crédibilité des Nations Unies dans leur ensemble. Il faut donc éviter cela à tout prix.

L'amélioration des perspectives de paix dans la région des Grands Lacs nous permet d'envisager avec beaucoup plus de sérénité le processus de réconciliation et de concorde nationale dans notre pays. L'Accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en République démocratique du Congo conclu à Sun City a permis la réunification de plus de 70 % du territoire national. Des pourparlers sont actuellement en cours, d'une part avec les parties signataires de l'Accord de Sun City, et d'autre part avec l'autre composante armée, ses dissidences et des composantes de la société et de l'opposition non armée pour définir les contours d'un accord qui serait davantage consensuel et inclusif. L'essentiel est qu'il ne faille plus tergiverser. L'essentiel est désormais de décider et d'aller de l'avant sur cette question. À cet effet, nous demeurons convaincus que les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Moustapha Niasse seront couronnés de succès.

Les animateurs de la transition seront certainement des dirigeants politiques de tous horizons, mais également des dirigeants représentant les confessions religieuses, de même que le monde académique, les médias, les entreprises privées et publiques et la société civile. Des dirigeants empreints des valeurs morales de la gouvernance dont les plus grandes vertus demeurent le désintéressement et l'amour de la patrie.

Comme l'a si bien souligné Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, dans son rapport devant le Conseil, l'impunité demeure l'une des principales causes des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Mettre un terme à cette impunité est une exigence fondamentale pour le retour d'une paix durable dans la région. Le choix des dirigeants de la transition devra tenir compte de cette exigence. Cette approche est conforme aux recommandations du rapport de Mme le Haut Commissaire, à savoir, le renforcement de l'état de droit et de l'administration de la justice et la création de mécanismes par lesquels tous les responsables de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre seraient amenés à répondre de leurs actes. La création d'une Commission de la vérité et de la réconciliation sur le modèle sud-africain pourrait fournir un élément de réponse.

Il nous faut rendre justice à ces millions de morts congolais, envisager des mesures concrètes en vue de mettre fin à l'impunité, d'indemniser les victimes et prévenir la résurgence de tels actes.

Le processus de rétablissement de la paix, d'établissement et de consolidation de relations de confiance doit se poursuivre et être renforcé par une crédibilité accrue des Nations Unies et de son Conseil de sécurité, au risque de voir s'écrouler tout l'édifice de ce partenariat que le Conseil a patiemment scellé avec les parties liées à l'Accord de Lusaka.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a besoin de revoir sa façon de travailler, notamment dans le volet « protection des populations civiles sous la menace imminente de violences physiques », que le Conseil a réaffirmé aux termes de la résolution 1417 (2002). Le Conseil se doit de redéfinir le concept d'opérations de la MONUC afin de lui permettre de s'acquitter valablement de la mission qui lui a été conférée par l'Accord de Pretoria.

La MONUC devrait être dotée des moyens lui permettant d'opérer et d'avoir un accès sans entraves aux populations dans le besoin. Par exemple, il est indispensable que l'équipe de la MONUC soit autorisée sans plus tarder à accéder à la localité de Minembwe dans les hauts plateaux. Il est également tout aussi impératif que la réouverture du réseau fluvial pour l'aide humanitaire et les échanges commerciaux entre Kinshasa et Kisangani soit une réalité et que les

chalands puissent joindre la ville de Kisangani au moment où le trafic fluvial est déjà ouvert au commerce dans les zones réunifiées suite à l'accord de Sun City.

Qu'il me soit permis à ce stade de rendre un hommage appuyé aux amis de la MONUC, sous la direction de M. Amos Namanga Ngongi, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la qualité du travail accompli et pour leur total dévouement à la cause de la paix et de la restauration de la dignité de la République démocratique du Congo. Leurs efforts méritent d'être encouragés et soutenus.

Pour leur part, les États de la région se doivent de fournir des efforts supplémentaires. Dans un premier temps, il est urgent pour la République démocratique du Congo de conclure avec les Gouvernements ougandais et burundais des accords similaires à celui de Pretoria. Le Gouvernement burundais nous a en son temps fait part de son intention pour ce faire. Des contacts ont déjà eu lieu au plus haut niveau. Il nous revient de concrétiser en actes les bonnes volontés exprimées de part et d'autre. Ensuite, il nous faudra tous nous asseoir et discuter de l'avenir de notre région. La Conférence internationale sur la paix, la stabilité, la sécurité et le développement que nous appelons de nos voeux devrait jeter les bases d'un ordre nouveau.

La Conférence internationale pourrait aider les pays de la région d'une part à assurer la sécurité des États et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité, et d'autre part à concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités économiques d'intérêt communs et enfin, à promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens.

Un ordre nouveau au niveau régional sous-entend un ordre nouveau au niveau national. Des processus de transition démocratique sont en cours dans notre pays comme au Burundi. Nous demeurons certains qu'ils aboutiront. Nous nous réjouissons par ailleurs de la volonté exprimée par les autorités rwandaises de tenir à moyen terme des élections dans leur pays. Nous demandons à la communauté internationale d'accompagner les efforts de ce pays afin que lui aussi puisse recouvrer la paix intérieure et la concorde nationale.

En disant cela, le Gouvernement de la République démocratique du Congo voudrait rassurer tous ses partenaires, singulièrement les frères des pays voisins, de notre ardent désir de vivre en parfaite harmonie avec tout le monde, dans un esprit de tolérance, de solidarité et de franche coopération. L'Accord de Pretoria constitue le socle même du rétablissement de cette confiance perdue sur lequel, tous ensemble, nous pourrons renouer les fils de l'amitié et du bon voisinage appelés à régir nos relations futures.

Jamais la République démocratique du Congo ne saurait servir de rampe à qui que ce soit pour semer la discorde et la désolation dans un pays donné et particulièrement chez nos voisins. C'est là un principe sacré de notre diplomatie que nous avons toujours voulue constructive et non subversive. La République démocratique du Congo souhaite l'avènement d'une région où règne plus de paix, de sécurité, de justice et de prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs.

M. Mazimpaka (Rwanda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous féliciter, comme l'ont fait les orateurs précédents, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Qu'il me soit, en outre, permis, par votre entremise, d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant permanent du Royaume-Uni, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous sommes venus au Conseil aujourd'hui sur son invitation pour présenter ce que nous pensons être un pas sans précédent vers le règlement du conflit qui a directement frappé le Rwanda, la République démocratique du Congo et l'ensemble de la région des Grands Lacs depuis la signature en 1999 de l'Accord de Lusaka en vue d'un cessez-le-feu en République démocratique du Congo. L'Accord de Pretoria offre la solution à des problèmes insolubles jusqu'ici concernant la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka.

Le problème posé par les forces qui ont perpétré le génocide et qui se sont par la suite repliées sur des positions au Zaïre, la future République démocratique du Congo, a préoccupé le Conseil et les signataires depuis longtemps sans qu'ils y aient trouvé de solution définitive. Dans le même temps, le Conseil a continué d'exhorter le Rwanda et la République démocratique

du Congo à oeuvrer ensemble pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, à savoir, comment empêcher les ex-forces armées rwandaises (ex-FAR) et les Interahamwe de lancer des attaques sur le Rwanda à partir des positions en République démocratique du Congo. Nous sommes aujourd'hui fermement convaincus que notre plan, élaboré avec le concours du Président de la République sud-africaine et avec l'encouragement et l'appui du Secrétaire général, a une chance d'aboutir. Nous lançons un appel au Conseil pour qu'il fasse son maximum pour nous aider dans cette voie.

Lors de la cérémonie de signature à Pretoria, en Afrique du Sud, de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'Accord de Pretoria ou d'Accord de paix entre la République démocratique du Congo et la République rwandaise, le Président Paul Kagame a déclaré que l'accord revêtait une grande importance parce qu'il portait sur deux questions clefs à l'origine du conflit : premièrement, comment régler la question des ex-FAR et des Interahamwe, et deuxièmement, le retrait de toutes les anciennes forces armées du territoire de la République démocratique du Congo. En s'attaquant à ces deux questions, l'Accord ouvre la voie vers la paix et la stabilité qui ont longtemps échappé à nos pays respectifs.

Ceux qui n'ignorent pas l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, notamment le Conseil, savent que nous ne sommes que trop conscients des maigres performances en matière de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des groupes armés. Aussi fondamentale que puisse être cette composante de l'Accord de Lusaka, les parties n'ont jusqu'ici accompli aucun progrès en vue d'un désarmement véritable et donc de réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité des pays concernés, en particulier le Rwanda. Ce que l'Accord de Pretoria apporte au processus est un engagement solennel par le Gouvernement congolais de localiser, regrouper et désarmer les ex-FAR et les Interahamwe en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Commission militaire mixte (CMM) et une tierce partie. le Rwanda, à son tour, a entrepris de retirer ses troupes de la République démocratique du Congo dès que ce processus sera amorcé et jugé irréversible.

Rappelons ici que l'engagement du Rwanda à rapatrier et à réintégrer les combattants, en dépit de leur nombre et des conditions défavorables, a résisté à l'épreuve du temps. Depuis 1994, les membres des ex-forces armées rwandaises ont en grand nombre rejoint les effectifs militaires de notre pays ou ont été démobilisés tout comme l'aurait été tout membre des forces nationales. Les milices qui accompagnaient ces forces lors des combats au Congo sont en masse retournées chez elles et ont retrouvé la normalité de la vie civile. Les 2 000 captifs, maintenant bien connus, de la guerre de 2001 dans le nord-ouest du Rwanda sont désormais installés, et certains ont constitué un groupe dans le but de sensibiliser ceux qui sont restés au Congo grâce aux thèmes d'unité et de réconciliation nationales qu'ils ont connues dans le pays. Récemment, ce groupe a accompagné la MONUC au Bénin pour faciliter le renforcement de la confiance au sein du petit groupe de combattants qui avaient indiqué leur volonté de rentrer chez eux. Malheureusement, dans cet effort particulier, la forte présence des opposants au processus a rendu impossible le retour du groupe au pays bien qu'ils aient attendu 2 mois leur rapatriement. Nous espérons qu'à l'avenir, ces groupes ne seront plus à la merci des prétendus chefs politiques et autres agents qui contrarient leurs souhaits de retour.

Grâce au travail de la MONUC et de la CMM, nous connaissons tous, ou le connaîtrons, les positions d'où les ex-FAR et les Interahamwe opèrent en République démocratique du Congo et la façon dont ils s'organisent. C'est en effet sur la base de ces informations que les zones de regroupement ont été désignées. Ces plans ont reçu l'aval des signataires de l'Accord de Lusaka. Nous avons besoin de l'aide de la MONUC pour rendre les zones de regroupement opérationnelles et sûres. L'effort de rapatriement exigera davantage de ressources, en particulier pour le transport et la réinstallation. Le Gouvernement rwandais continuera de s'acquitter de ses obligations en veillant à la réussite de ce processus.

Le Rwanda est reconnaissant pour toute l'aide que l'Organisation des Nations Unies lui a fournie tout au long de la période difficile qu'il a traversée. Nous espérons que le Conseil conviendra que le règlement du conflit dans la région est une tâche commune. Le Rwanda est reconnaissant au Président Thabo Mbeki et aux autres dirigeants de la République sud-africaine de leur attachement à la paix dans notre région. De même, nous nous félicitons vivement de l'engagement qu'ont pris le Président Mbeki, en tant que Président de

l'Union africaine (UA), et les Secrétaires généraux de l'AU et de l'ONU de veiller à la mise en oeuvre de l'Accord conclu. Nous demandons que le soutien à toutes les parties au conflit soit maintenu car cet effort, à lui seul, ne saurait résoudre tous les problèmes en suspens – comme la nécessité de parvenir à un accord incluant toutes les parties et de mener à bien le retrait de toutes les autres forces étrangères.

À cette occasion, le Rwanda reconnaît pleinement les problèmes découlant de la présence et des activités de nos ressortissants en République démocratique du Congo. C'est pourquoi nous saluons et accueillons favorablement la décision du Gouvernement congolais de négocier cet Accord ainsi que le rôle dirigeant du Président Joseph Kabila en signant l'Accord de Pretoria. Dans cet esprit, nous estimons que toutes les autres questions en suspens devraient trouver une solution grâce à un échange sincère et pragmatique entre les pays de notre région.

Je voudrais terminer mes observations en réitérant l'engagement que le Président Paul Kagame a pris au nom du peuple rwandais lors de la signature de l'Accord de paix à Pretoria, à la fin du mois dernier.

> « Le Rwanda est prêt à satisfaire aux obligations qui sont les siennes conformément au Mémorandum d'accord que nous nous apprêtons à signer. Nous sommes prêts à travailler avec vous, nos frères et soeurs africains ainsi qu'avec le reste de la communauté internationale pour instaurer la paix et la sécurité, que le peuple du Rwanda, le peuple de la République démocratique du Congo et le peuple de l'Afrique tout entière considèrent comme essentiels. »

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette partie de la réunion de ce matin. Le Conseil de sécurité poursuivra l'examen de la question inscrite à son ordre du jour après la levée de la séance publique, après quoi nous commencerons une séance privée. Mais avant de lever cette partie de la séance, je voudrais remercier le Secrétaire général de s'être joints à nous ce matin.

La séance est levée à 11 h 35.